

### *La constitution*

On peut discuter sur le choix de la formule de Victoria ou d'une autre formule. Ce que je préfère, c'en est une qui ne promet pas de première et de seconde catégories. Je veux bien admettre le pouvoir de veto quand il y a des questions culturelles à défendre, quand il y a une population minoritaire. Mais en vertu de quoi le gouvernement et les députés NPD de Colombie-Britannique nous demandent-ils d'admettre quelque chose qui fait des Britanno-Colombiens des citoyens de seconde zone, qui bouleverse l'équilibre des pouvoirs au pays et qui met entre les mains de l'État fédéral un référendum qu'il est seul à pouvoir utiliser?

Dix provinces auraient beau venir dire au gouvernement fédéral qu'elles ont décidé quelque chose de conforme à l'intérêt du pays, qu'elles ne pourraient pas l'adopter parce que le gouvernement fédéral le leur interdirait. Que les députés y réfléchissent bien. Si l'article 45, si la formule de Victoria est juste—ce que je ne crois pas moi-même—si le gouvernement pense qu'elle est juste, pourquoi lui faut-il un référendum? Cette question du référendum cause beaucoup d'émoi dans l'Ouest, parce qu'elle donne au gouvernement central un pouvoir qu'il n'avait jamais eu, un pouvoir dont il n'a pas besoin à moins d'avoir une idée de derrière la tête.

**Une voix:** Le contrôle des ressources.

**M. Fraser:** Il y a autre chose. Mes honorables amis du NPD de Colombie-Britannique se battent les flancs à dire qu'ils n'aiment pas la formule de modification que nous avons proposée. Il y aurait trop de formules, trop de questions sans réponse à les en croire. Je leur répondrai qu'ils font bien les difficiles avec notre formule, mais ne font pas tant de manières pour voter celle du gouvernement.

Voyons ce que prévoit la formule du gouvernement fédéral. Il ne s'agit pas seulement de l'article 45 et du référendum, c'est plus compliqué que cela. On trouve trop de formules dans la proposition du gouvernement. Examinons l'article 36, qui exige l'unanimité pendant deux ans. Voyons aussi l'article 45 qui est la formule de Victoria. On pourrait prévoir une autre formule provinciale possible dans la formule de Victoria ainsi qu'une autre formule s'appliquant au dépôt de cette autre possibilité. Je renvoie les députés à l'alinéa 42(1). Il pourrait exister une autre formule fédérale possible qui remplacerait la formule de Victoria, et nous n'aurions aucun moyen de la connaître. Je renvoie les députés au sous-alinéa 42(3)a). On pourrait tenir un référendum pour décider du choix entre la proposition fédérale et la proposition provinciale. Encore une fois je renvoie les députés à l'article 41. Il pourrait y avoir une autre formule permanente et une modification par voie de référendum. A ce propos je vous renvoie à l'article 46. Si nous lisons les articles attentivement, nous voyons que la proposition du gouvernement comprend six formules d'amendement.

Certains de mes collègues du gouvernement me regardent avec incrédulité. Je les invite à consulter un avocat, ou s'ils le sont eux-mêmes, à mettre leurs lunettes et à lire ces articles parce que c'est ce qui s'y trouve.

Mes chers collègues, surtout mes collègues du Nouveau parti démocratique, disent qu'ils ne peuvent accepter la formule d'amendement du parti conservateur parce qu'elle pourrait demander trop de temps. Voyez seulement les délais

prévus dans la proposition du gouvernement. On exige l'unanimité pendant deux ans. Encore une fois, je vous renvoie à l'article 36. A la fin de ce délai de deux ans, si l'on n'était pas arrivé à s'entendre sur une formule d'amendement on aurait recours à un référendum. Je renvoie les députés à l'alinéa 42(3); ce référendum serait tenu dans les deux ans qui suivraient et pendant ce temps l'unanimité serait toujours exigée. Après avoir déterminé par voie de référendum quelle formule doit s'appliquer, l'option fédérale ou provinciale, il faut ensuite attendre six mois avant que la formule choisie soit adoptée et mise en application. Cela permet un délai de quatre ans et demi à presque cinq ans. Comment les députés néo-démocrates de la Colombie-Britannique peuvent-ils voter pour cette proposition plutôt que pour la nôtre?

Le député de Burnaby et cet après-midi celui de New Westminster-Coquitlam ont bien fait valoir cet argument. Peu leur importe que la Colombie-Britannique se trouve dans une position de deuxième classe. Peu leur importe que cette disposition relative à un référendum éloigne l'Ouest du Centre—et le Québec aussi, à en croire MM. Ryan et Lévesque. Les députés que j'ai mentionnés se soucient peu d'une pareille division. Ils ont si peu de foi en la possibilité que nous puissions jamais nous entendre sur une charte des droits qu'ils sont prêts à accepter une formule qui désavantage leur province. Ils en paieront le prix. M. Nystrom ne se trompe pas, bien loin de là. M. Nystrom et trois autres députés comprennent l'Ouest.

**M. Knowles:** Règlement!

**M. Fraser:** Excusez-moi, je veux dire le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Mes excuses au député et aux autres. Le député de Yorkton-Melville a bien vu ce que c'est. Il en a parlé dans le premier discours qu'il a prononcé à la Chambre il y a des semaines. Les gens devraient écouter certains de ces députés.

J'aimerais verser quelques commentaires au compte rendu. Ils s'adressent non seulement aux ministériels mais aussi aux députés néo-démocrates. Permettez que je lise les commentaires de M. Stephen Lewis, ancien leader fort respecté du Nouveau parti démocratique de la province d'Ontario. Voici ce qu'il a dit:

Mais, au niveau le plus élevé, nous avons ceux qui prétendent, depuis Joe Clark jusqu'à Allan Blakeney, depuis René Lévesque jusqu'à Lorne Nystrom, que l'insistance unilatérale et dogmatique de Pierre Trudeau cause tellement de tort au pays que la démarche constitutionnelle n'en vaut tout simplement pas la peine, même sans la charte.

Il a poursuivi:

Pour moi personnellement, c'est là l'argument qui me cause le plus de difficulté. Je déteste le provincialisme mesquin de plusieurs des premiers ministres provinciaux.

Il ne les manque pas.

Je ne vois rien de particulièrement noble dans l'attitude chahuteuse des conservateurs fédéraux.

Ce ne sont pas des félicitations qu'il nous adresse.

Je suis même déçu du premier ministre Blakeney. Mais si mauvais que tout cela soit, j'ai la ferme conviction que la conduite des libéraux à Ottawa est encore pire, que nous sommes en train de causer un tort irréparable à notre pays. Je me suis laissé dire par des gens dont je respecte l'opinion qu'un an après la proclamation de la nouvelle constitution les cicatrices seront guéries et que la fierté prévaudra. Je voudrais bien croire cela du fond de mon cœur... mais je le peux pas, je ne le peux absolument pas. Les blessures sont trop profondes.